
PARTIE 1 : LES MIGRATIONS

Christian Ruby*

* Professeur de philosophie, docteur en philosophie.
Site de référence : www.christianruby.net

INTRODUCTION : DE L'ÉMOTION AU CONCEPT

La scène est bien connue. Elle est abondamment diffusée dans les médias de l'image, sans doute aussi parce qu'elle sollicite la compassion. Au milieu d'une géographie bien typée – autour des îles de Lampedusa et de Kos, en Méditerranée –, elle donne à voir des barques de migrantes et de migrants errants sur la mer, emportées parfois par la colère des flots ou prises en charge par des garde-côtes dont la fonction première est de garder des frontières. Des femmes, des enfants, des hommes, entre effarement et inquiétude, ayant l'air de sortir de l'inconnu, cherchent à aborder des côtes dangereuses et des écueils en décombres, entassés dans des barques peu sécurisées. Ne sont-ce que des successions d'images construites afin que les téléspectateurs se perdent en lamentations sur le sort des migrants? Pas nécessairement. D'ailleurs qui pourrait se refuser à un excès de peine?

Pour autant, rien d'autre n'est porté à son comble que le spectacle de la migration. Or, les images de « migration » soulevant, désormais, un imaginaire et des réactions fonctionnant comme des verdicts, la/le téléspectatrice/eur doit creuser un écart avec elles. Elle/il doit faire l'effort de problématiser l'existence des migrations dans le monde contemporain, d'élaborer un regard prenant en charge les dimensions de l'histoire, de l'économie, de la sociologie et de la politique des migrations.

Qu'appelons-nous « migration »? Que signifie migrer? Qui migre et pourquoi? Et migre vers quoi? Ce sont tout de même des interrogations qu'il convient de formuler. Et si l'on se saisit du terme « migration » en fonction des images citées ci-dessus, quelle(s) rectification(s) s'impose? Le même sort est-il réservé à la migrante et au migrant? Quels sont les repères des changements? Quel accueil reçoit le migrant? Comment réagissent les États, est-ce en cohérence avec l'opinion ou avec la société civile?

Ces questions, qu'il faudra sans aucun doute multiplier, ont du moins l'avantage, pour l'heure, d'obliger à prendre des distances avec les émotions, le *pathos* entourant les migrations. Elles incitent aussi à observer que « migration » est une notion qui ne prend une valeur que dans une association avec d'autres termes auxquels elle est confrontée. Tels sont, par exemple ici, les corrélats: « réfugié », « sans-papiers », « exilé »... Ce ne sont pourtant pas les seules combinaisons envisageables. « Migration » ne renvoie pas uniquement aux transmutations. Le terme peut évoquer la transplantation de mots ou de traits culturels d'une langue dans une autre – pour la langue française, « aubergine » vient du turc, une grande partie des termes commençant par « Al » (algèbre, algorithme...) est d'origine arabe –, le transfert d'un concept d'un champ de recherche dans un autre (nous le prouvons par ces phrases mêmes), les âmes

des mortels s'élevant vers le Ciel... C'est même cette confrontation à des objets différents qui peut conduire à forger des questions inédites, là où on se contente habituellement de réponses ou de solutions à des questions jamais révisées, parce qu'on présuppose que migration n'est qu'une circulation dans l'espace.

En cela, afin d'éclairer le terme « migration », rappelons qu'un concept ne devient productif que si l'on apprend à le faire varier en compréhension (les significations qu'il peut englober) et en extension (les objets auxquels il réfère). Ainsi le précise un épistémologue, Georges Canguilhem (1904-1995) :

« Travailler un concept, c'est en faire varier l'extension et la compréhension, le généraliser par l'incorporation des traits d'exception, l'exporter hors de sa région d'origine, le prendre comme un modèle ou inversement lui chercher un modèle, bref lui conférer progressivement, par des transformations réglées, la fonction d'une forme. » (*Études d'histoire et de philosophie des sciences concernant les vivants et la vie*, 1968, Paris, Vrin, 1994, p. 206)

Cela étant, même en ce qui concerne la seule transmigration – l'ancien terme pour notre moderne « migration » spatiale –, les questions posées sont généralement peu approfondies. Nous contenterons-nous de considérer l'aspect économique des migrations ? Une migration désigne-t-elle uniquement la circulation des êtres humains d'un pays à un autre, émigration d'un côté et immigration de l'autre ? Qu'en est-il des migrants ruraux ? Une colonisation n'appartient-elle pas au registre des migrations, les États ne détestant pas encourager la migration de population alors qu'ils s'inquiètent d'avoir à recevoir des populations sur leur territoire, au point de dresser des murs de séparation (Mexique-États-Unis, Hongrie-Serbie...) ? Qu'est-ce qu'un flux migratoire ? Flux et migration sont-ils identifiables ? Toute migration vise-t-elle une fin ?

Si nous étendons encore le champ des questions, cette notion nous renvoie aussi au droit. On se souviendra, en première approche et pour le contexte français, de l'article 4 de l'*Acte constitutionnel* de 1793 :

« Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis ; tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année y vit de son travail ou acquiert une propriété ou épouse une Française ou adopte un enfant ou nourrit un vieillard ; tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité ; est admis à l'exercice des Droits de citoyen français. »

Quant à l'article 13, alinéa 2, de la *Déclaration universelle des droits des humains*, il dispose :

« Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

En somme, dans une réflexion portant sur les migrations, celui ou celle qui veut comprendre les phénomènes attachés à ce mot doit regarder d'abord à dépouiller son propos des réactions psychologiques devant des images qui résument toutes choses actuelles en un point d'inquiétude unique ; il/elle doit de surcroît différer les phrases toutes faites ; il/elle doit enfin flairer la possibilité d'une pluralité de signification du terme à prendre en charge.

Dès lors s'ouvrent de nouveaux horizons dont on peut cerner les contours, en première approche, autour d'un couplage à réexaminer ensuite : migration dans une pensée du stock ou dans une pensée du flux ? Ce couplage qui engage fort clairement les questions signalées du sujet, de l'objet, de la finalité des migrations doit aussi puiser son efficacité ou ses limites dans le cadre de sociétés que d'aucuns dénomment désormais « liquides », selon les termes du sociologue Zygmunt Bauman, voire des « sociétés en réseaux » pour reprendre l'expression de Manuel Castells, qui se caractérisent, au cœur de ce qu'il est convenu d'appeler « la mondialisation », par des flux de population provoqués par la délocalisation des processus de production, des structures sociales réticulaires, les innovations imposées par les technologies de l'information, la restructuration des capitalismes et des postcommunismes.

I. ÉLABORATION DU CONCEPT DE MIGRATION

S'il consulte les dictionnaires de langue, la/le lectrice/eur est surpris par le peu de curiosité que suscite la notion de « migration ». Sa signification paraît toute prête. Nulle équivoque ne semble troubler les rédacteurs. La consultation de dictionnaires de philosophie n'apporte rien de plus. On y constate à nouveau l'absence de travail sur cette notion pourtant destinée à cerner largement les rapports des humains entre eux, l'espace et le temps de leur existence, leurs trajectoires, leurs déplacements et disjonctions, leurs relations à l'éthique, à la politique, ainsi que le devenir des cités. Afin de commencer à réfléchir aux migrations, il importe donc de construire cette notion en rectifiant, autant que possible, les discours affectés ou notoirement insuffisants à son propos, et en étendant sa signification au maximum de ses possibilités, tout en gardant en tête des traits fondamentaux comme la mobilité, la dialectique de la fixation en un point et du détachement de ce même point, ainsi que la forme d'un rapport d'action réciproque. Il n'est pas de migration ou de migrant en soi !

Quel sujet ou objet pour une migration ?

D'ailleurs afin de dépasser, mais aussi expliquer, le *pathos* exalté régulièrement, il convient de faire émerger quelques concepts à partir des situations de migrations humaines tragiques constatées. À force d'en observer, les intuitions se déchirent et font place à des hypothèses de travail. Afin d'aider à comprendre comment qualifier une migration, il ne faut pas se contenter de prendre en charge un seul paramètre d'analyse. C'est en combinant notamment des relevés statistiques – beaucoup ont appris durant leur scolarité à calculer le degré de mobilité d'une population en faisant la somme de l'immigration et de l'émigration pour un lieu donné et rapportée à une population de référence – qui n'expliquent rien pour eux-mêmes, d'autant qu'ils donnent la préférence aux groupes sur les personnes, et des données économiques, auxquelles on réfère fréquemment dans certains milieux, mais aussi, voire surtout, des représentations, des éléments symboliques et des configurations politiques que ce concept se construit. C'est à ce prix qu'il donnera, de surcroît, matière à l'organisation de débats et discussions sérieux entre les citoyennes et les citoyens, à propos de l'orientation de leur cité.

Insistons-y, les raisons comptables demeurent insuffisantes, ne serait-ce que parce qu'elles réduisent les migrations à des opérations de transfert d'un lieu dans un autre, sans rendre compte de l'existence requise d'un champ migratoire, et du vécu de la migration. Mais en les articulant à une critique de leur usage,

ainsi qu'à des concepts mieux évalués philosophiquement, des explorations, des raisons argumentées, des pensées peuvent commencer à agencer un corpus conceptuel pertinent.

Il est clair, en particulier, que la signification généralement admise de la notion de migration humaine est beaucoup trop succincte. Les dictionnaires s'accordent volontiers sur ce minimum :

« Déplacement de personnes d'un lieu dans un autre, d'un pays (émigration) dans un autre (immigration). » (*Petit Robert*)

Où l'on voit que presque chaque déplacement d'une personne devrait constituer une migration, y compris les changements de postes diplomatiques. Ce qui est intenable. La pensée qui met tout dans tout et réciproquement, comme on dit vulgairement, n'aboutit qu'à des confusions.

L'UNESCO avance une définition moins inconséquente :

« Le terme migrant peut-être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays. Cependant, cette définition est peut-être trop restrictive lorsque l'on sait que certains pays considèrent comme migrants des personnes nées dans le pays. » (cf. Internet, site Unesco)

Toutefois, dans ce cas encore, certaines imprécisions demeurent. Elles sont assez flagrantes, dès lors qu'on voit les propos inspirés par cette définition s'enfermer dans des débats infinis portant sur le caractère temporaire ou permanent, de courte ou de longue distance, économique ou social, assisté ou libre des migrations. Ce bric-à-brac de caractéristiques descriptives ne peut décemment nous apprendre ce qu'il en va des migrations.

D'autre part, ces définitions ne suffisent pas à distinguer les migrations de nombreux autres cas de circulation pour lesquels se profilent des initiations :

- Le nomadisme : il correspond à l'existence de sociétés spatiales, dans lesquelles le déplacement est organisé (peuples de caravaniers passant par les caravansérails, Roms nomades et dispersés...). Il se modifie au cours du temps. De nos jours, par exemple, les interventions de l'État au Sahara imposent aux Touaregs de transformer et adapter leur nomadisme, dans un contexte de dépossession territoriale, politique et identitaire. Le nomadisme est à la fois une pratique économique et un mode de vie impliquant un rapport particulier à l'espace.
- Le tourisme : il est encore d'un autre ordre. Des programmes européens et internationaux imposent, pour le reconnaître, qu'on ne se contente pas de le considérer comme une activité économique identifiable, mais plutôt

comme englobant toutes les expériences vécues par les visiteurs d'une destination au-delà de leur univers de vie habituel. Cette visite doit durer au moins une nuitée et moins d'un an, se passer dans un hébergement privatif ou marchand de la destination.

- Le voyage : s'il n'y a pas de dieu de la migration, dans la mythologie grecque, il existe en revanche un dieu du voyage et du commerce, Mercure (selon Ovide, un siècle après notre ère). Quelle qu'en soit la finalité (agrément, commerce, ethnographie, recherche), le voyage se prépare en fonction d'objectifs précis – telle fut la Compagnie des Indes orientales –, vise, pourquoi pas, un autre lieu – ce qu'explique fort bien Charles Baudelaire (« L'invitation au voyage », dans *Les Fleurs du mal*, 1857). Aucun lien direct avec la migration, même si cette dernière englobe une composante de voyage. Nonobstant cependant le cas du *Wanderer*, le voyageur romantique allemand, préoccupé d'une métaphysique de l'infini.
- L'errance : elle est notoirement plus complexe à cerner, d'autant qu'elle peut être philosophique, mentale, psycho-physique ou pathologique, voire existentielle et apparentée alors à une flânerie critique au sein du temps présent. Pour ne pas rester trop longtemps sur ce point, insistons sur le fait que l'errance – telle que conçue par Joseph Conrad sous la figure de Marlow (*Au cœur des ténèbres*, 1899) ou dans le film *Paris-Texas* du réalisateur Wim Wenders (1984) –, fascinante ou inquiétante selon les cas, pour beaucoup, renvoie à une perte (de soi) et à une dimension d'imprévu inédite. Et que dire de la condamnation d'Ulysse à une errance majeure avant de rentrer à Ithaque (Homère, *L'odyssée*), voire de celle de Don Quichotte (Cervantès, *Don Quichotte de la Manche*, 1605) ?
- Le refuge : il est codifié juridiquement et protégé par la Convention de Genève du 28 juillet 1951. Cette protection est reconnue à toute personne répondant à la définition de l'article 1^{er}, A, 2 de cette Convention, « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut, ou en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». On ne le confondra pas avec le cas des apatrides, même si les deux cas peuvent se recouvrir et même s'il est bien question aussi de frontières à traverser ainsi qu'on le visualise dans *Le Pas suspendu de la cigogne*, ce film de Théo Angelopoulos (1991).

Il serait possible d'évoquer encore la différence entre le migrant et l'aventurier, l'explorateur, l'envahisseur ou le conquérant, voire entre les migrations et ce que les géographes appellent les migrations pendulaires entre domicile et travail. Quant à la société hypermoderne, elle se définit bien sûr par le mouvement, mais celui-ci ne se confond pas avec la migration, ainsi que le relève l'urbaniste et sociologue François Ascher (1946-2009) :

« Les hommes, les biens, les territoires, les idées, les façons de penser et les représentations sont mouvants [...] Très concrètement, aujourd'hui, se déplacer est devenu une nécessité pour accéder à la plupart des biens, des services et des relations sociales [...] Pouvoir bouger est donc plus que jamais une liberté profondément associée au développement du monde moderne. »
(*Le Mouvement dans les sociétés hypermodernes*, Université de tous les savoirs, Conférence du 4 janvier 2006, accessible sur Internet)

En vue de raffiner cette première approche de la notion de « migration », consultons le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. À cette rubrique, il indique :

« Déplacement d'un individu ou d'un groupe d'individus, suffisamment durable pour nécessiter un changement de résidence principale ou d'habitat, et impliquant une modification significative de l'existence sociale quotidienne du (des) migrants. » (Paris, Belin, 2013, 2^e édition, p. 668)

S'ensuivent quelques explications. Notamment celles-ci. Pour saisir les migrations, il faut associer nécessairement quatre critères :

- Un déplacement selon une certaine échelle d'espace et de temps. On ne migre pas au sein d'une même aire géographique. C'est une trajectoire résidentielle ;
- Des acteurs, qui sont les migrants bien sûr, mais aussi les intermédiaires qui assurent la possibilité de migrer (passeurs, transporteurs, logeurs, employeurs, douaniers, policiers) ; ces acteurs forment système, constituent une configuration sociale dynamique et conflictuelle ;
- La résidence et l'habitat d'un migrant, donc le changement de contexte d'appartenance, sans postuler *a priori* qu'il s'agit d'une amélioration ou d'une dégradation ;
- La vie quotidienne du migrant modifiée en profondeur.

Autrement dit, il faut repenser les migrations et l'ensemble des mobilités humaines, et multiplier les concepts à engager dans les discussions : espaces migratoires proprement dits, champs migratoires (*campos migratorios*, *migration fields*), territoires migratoires, espaces circulatoires, territoires circulatoires, territoires de la mobilité, espaces transnationaux (*transnational fields*). L'analyse